

Nombre de membres  
en exercice :  
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :  
10

Membres excusés  
avec procuration  
3

Membre excusé  
1

Membre absent  
1

-----  
Séance du 13 juin 2023  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le treize juin de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL, Présidente

**Présents : 10**

Mme Rachel BAECHEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET,  
Mme Maryse LOUIS, Mme Josiane FORÊT, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie  
KUENEMANN, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

**Excusés avec procuration : 3**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme Marie ADAM  
M. Raphaël SPADARO procuration à M. Eddie WAESELYNCK  
M. Mathieu GARÉ procuration à M. Fernand THUET

**Excusé : 1**

M. Gilbert GOEPFERT

**Absente : 1**

Mme Dominique SCHNEIDER

SOUS-PREFECTURE  
20 JUIN 2023  
DE MULHOUSE

**POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »**

**5. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente  
ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023.**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour eux de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/01/2023 au 31/03/2023)

Fournisseurs	Réalisé
BOHLER LIONEL - CLAIRE LUMIERE	3 409,51
CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	73,50
CAISSE INTERCOMM ASSURANCE DEPTS EST	1 023,00
EAU CA M2A	4 749,28
EDF	452,75
ENGIE	5 770,31
FELLER INDUSTRIES MULHOUSE	125,40
GSCHWIND TRISTAN	1 600,00
HFR EURL	1 364,00
IMEA SARL	7 392,52
J.CUISINE SARL	6 747,00
ORANGE	134,58
PATISSERIE CHOCOLATERIE CABOSSE	85,98
PLUME D'ANGE	2 205,00
RIXDIS 2 SAS LECLERC	32,37
SAS KELIANIE INTERMARCHÉ	134,90
SCP WEIBEL PATRICK ET ERICK -HUISSIERS	530,22
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	1 160,39
ENERGIE	147,12
TREDANIEL Monique	2 000,00
VALORIM	20 721,29
WYBRECHT BOISSONS	230,45
	<b>60 089,57</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 pour un montant de 60 089,57 €.

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 14 juin 2023

Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER

SOUS-PREFECTURE  
20 JUIN 2023  
DE MULHOUSE